



Le 17 juillet 2014

[TRADUCTION]

Par courriel : [consult@fcac.gc.ca](mailto:consult@fcac.gc.ca)

Madame Jane Rooney  
Chef du développement de la littératie financière  
Agence de la consommation en matière financière du Canada  
427, avenue Laurier Ouest, 6e étage  
Ottawa (Ontario) K1R 1B9

**Objet : Vers l'adoption d'une stratégie nationale pour la littératie financière Étape 1 : Renforcer la littératie financière des aînés**

Madame,

Nous vous écrivons au nom de la Section du droit des régimes de retraite et des avantages sociaux, la Section du droit des aîné(e)s et de l'Association des conseillers et conseillères juridiques d'entreprises de l'Association du Barreau canadien (les Sections de l'ABC) en réponse au plan directeur, *Vers l'adoption d'une stratégie nationale pour la littératie financière, Étape 1 : Renforcer la littératie financière des aînés*, publié par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

L'ABC est un organisme national qui représente 37 500 juristes, avocats, notaires du Québec, professeurs de droit et étudiants en droit dans l'ensemble du Canada. Les principaux objectifs de l'ABC comprennent l'amélioration du droit et de l'administration de la justice.

Nous apprécions beaucoup les projets du gouvernement fédéral visant à renforcer la littératie financière des Canadiens et Canadiennes et nous sommes reconnaissants de pouvoir présenter des commentaires au sujet de l'étape 1 de la consultation ciblant les aînés. De même, nous serons heureux de participer aux phases ultérieures de la stratégie pour la littératie financière de l'ACFC.

Les juristes exerçant dans les domaines du droit des affaires, des banques, des régimes de pension et des avantages sociaux s'occupent régulièrement de ce genre de problèmes. Ensemble, nous avons acquis une connaissance approfondie des problèmes auxquels les gens sont confrontés et des outils dont ils ont besoin afin de renforcer leur littératie financière. Nous espérons prendre part à la collaboration interdisciplinaire en cours à mesure que cette stratégie pour la littératie financière avancera.

**But 1 : Amener davantage de Canadiens à se préparer financièrement pour leurs vieux jours**

Nous appuyons les objectifs et les initiatives du plan directeur pour atteindre le but 1.

En plus des aînés, nous pensons que les initiatives proposées dans le cadre du but 1 devraient viser les jeunes Canadiens et les Canadiens d'âge moyen. Nous proposons d'intégrer des objectifs et des initiatives semblables aux phases ultérieures de la stratégie pour la littératie financière de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) ciblant cette tranche de la population. Susciter l'intérêt des Canadiens pour la littératie financière avant un âge avancé contribuerait à réduire les risques auxquels ils font face plus tard dans leur vie.

Nous apprécions les initiatives entreprises par le gouvernement fédéral pour mettre sur pied de nouveaux outils d'épargne-retraite, tels les régimes de pension agréés collectifs (RPAC). Encourager la participation des employeurs dans les régimes d'épargne-retraite est plus avantageux pour les jeunes Canadiens et les Canadiens d'âge mûr. Les jeunes bénéficient d'une longue période qui leur permet de tirer avantage des intérêts composés. De même, inciter la participation et la contribution aux régimes de pension agréés, aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (RÉER), aux comptes d'épargne libre d'impôt (CELI), aux régimes de participation différée aux bénéficiaires et aux autres outils d'épargne-retraite est plus bénéfique pour les jeunes Canadiens que pour les aînés, car bon nombre de ces derniers sont déjà à la retraite ou approchent la retraite. Nous apprécions également le fait que le gouvernement fédéral examine la possibilité d'élargir la couverture des régimes d'épargne-retraite grâce à des solutions innovatrices, plus récemment avec les régimes à prestations cibles.

Nous appuyons les améliorations de l'état du système de revenu de retraite. Les occasions offertes aux aînés d'apprendre comment évaluer leurs propres ressources et comment se prendre eux-mêmes en charge jouent un rôle primordial. Plus important encore, ils devraient être en mesure de savoir quand et comment procéder pour consulter un professionnel des services financiers.

La population communique souvent avec les agents du gouvernement pour la gestion d'une situation financière (p. ex. pour produire une déclaration de revenus) ou un événement important de la vie (p. ex. une naissance ou un décès dans la famille). Les agents du gouvernement devraient profiter amplement de ces occasions, ainsi que d'autres, pour fournir des informations opportunes dans le but d'encourager les gens à adopter des comportements positifs en matière financière.

## **But 2 : Donner aux aînés les moyens de planifier et de gérer leurs affaires financières**

Les Sections de l'ABC sont d'accord avec les objectifs du but 2 et pensent que les initiatives prévues et possibles conviennent aux aînés en tant que groupe.

L'initiative exigeant que les banques communiquent mieux les coûts et les avantages associés à l'utilisation d'une procuration et d'un compte conjoint devrait aussi exiger communication des risques et des limites possibles d'une procuration et des comptes conjoints.

Nous invitons l'ACFC à collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux sur les initiatives de ceux-ci concernant la littératie financière. Nous proposons également à l'ACFC de communiquer avec l'Association canadienne des organismes de contrôles de régimes de retraite (l'ACOR) (en plus des autres organismes) d'autant plus que l'ACOR pourrait envisager de contribuer au volet des pensions du but 2 et à la mise au point des ressources éducatives.

Beaucoup d'éléments techniques (p. ex. la planification fiscale et successorale, la gestion des investissements, la planification financière) pourraient à terme s'avérer trop complexes pour bon nombre de Canadiens. Les gouvernements pourraient renforcer la position des aînés en mettant à leur disposition de la formation et des outils capables de les aider à déterminer le professionnel financier des services financiers dont ils ont besoin et à communiquer avec lui.

### **But 3 : Mieux faire comprendre les prestations publiques aux aînés**

Un des objectifs du but 3 est de simplifier les communications et les processus de demande pour les groupes vulnérables, comme les aînés à faible revenu et les aînés immigrants. Nous pensons que cet objectif devrait s'appliquer à tous les aînés. La question des prestations publiques étant, complexe pour tous les Canadiens, on ne peut présumer que les aînés ayant droit à des prestations publiques considérables, qui pourraient perdre plus d'argent, possèdent nécessairement une très bonne compréhension de leurs prestations.

Outre la promotion de la compréhension des prestations publiques telles que les prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) ou de la Sécurité de la vieillesse (SV), il serait utile que les communications proposées incluent des informations générales sur les autres prestations, comme les régimes de retraite privés, les REER, les CELI, les RPAC, etc. Il existe un lien étroit entre les prestations publiques fédérales et ces outils d'épargne-retraite

Nous vous suggérons d'inclure dans les communications proposées des informations générales sur les régimes de retraite privés, et les types de prestations privées qui seraient semblables à certaines des prestations publiques, par exemple la rente réversible à 60 % au moins pour le conjoint survivant. En plus, devraient également être inclus les renseignements sur les choix à la disposition des aînés à la retraite, y compris les rentes viagères et les fonds de revenu viager.

Les communications proposées pourraient aussi inclure des renseignements sur la manière dont les prestations du RPC et de la SV et certaines prestations payables dans le cadre des régimes de retraite privés pourraient être associées ou intégrées. Nous recommandons l'inclusion des communications proposées dans le but 3 dans la base de données des ressources en littératie financière sur le site Web de l'ACFC mentionnée sous le titre des initiatives prévues dans le but 2.

### **But 4 : Offrir d'autres outils pour lutter contre l'exploitation financière des aînés**

Les Sections de l'ABC partagent les objectifs et les initiatives proposées dans le but 4. Le terme « outil » est vague et pourrait englober la législation, les règlements, les politiques, les programmes, les réseaux, les partenariats publics-privés, les initiatives de promotion et de consultation. La stratégie de l'ACFC devrait mieux prioriser ces outils pour que leur fourniture soit efficace.

Nous apprécions cette occasion qui nous a été offerte de commenter cette étape 1 des consultations de l'ACFC portant sur l'amélioration des connaissances financières. Nous trouvons l'appui du gouvernement fédéral à la littératie financière très encourageant et nous sommes disposés à continuer à appuyer ces importantes initiatives.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(Lettre originale signée par Noah Arshinoff pour Lawrence J. Swartz, Geoffrey William White et Heather Innes)*

Lawrence J. Swartz  
Président, Section nationale du droit des régimes  
de retraite et des avantages sociaux

Geoffrey William White  
Président, Section du droit des aîné(e)s

Heather Innes  
Présidente, Association des conseillers et conseillères juridiques d'entreprises